

Urbanisme en zone agricole : les règles et démarches pour construire, les alternatives de l'habitat léger

Objectifs de la formation

Permis de construire, déclaration de travaux, habitat léger en zone agricole

Déroulé

> Connaître les règles de constructibilité et la procédure de dépôt du permis de construire :

Protocole départemental sur les constructions en zone agricole, méthodologie de montage d'un dossier de permis de construire et processus d'instruction...

> Connaître les alternatives liées à l'habitat léger :

La réglementation de l'habitat léger en zone agricole

Les nouveautés liées à la loi ALUR

Retour sur des expériences réalisées en France

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 03/02/2015

Tarifs

Gratuit pour les agriculteurs/trices éligibles Vivea et les personnes en cours d'installation, Autre public nous contacter

Plus de renseignements

Pauline Raguenet

adear84@orange.fr

Adear Vaucluse

MIN 51

15 avenue Pierre Grand

84 953 Cavailon

04 90 74 19 86

06 33 68 29 70

Dates, lieux et intervenants

06 févr 2015

09:00 - 17:00 (7hrs)

Adear Vaucluse MIN 51 15 avenue Pierre Grand
84953 Cavailon

François Di-Betta, DDT Vaucluse
Beatrice Messini, sociologue au CNRS / association
Halem

Financier(s)

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Date de naissance _____

Intitulé de la formation : _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à l'ADEAR de Vaucluse

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))